



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1157) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLES BERLIOZ A
L'ASSOCIATION ENSEMBLE MUSICAL
FURIANTE, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-26-089
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Musical Furiante », représentée par son président Monsieur Thibault GUILLON, dont le siège est situé, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 15 février 2026 de 10h00 à 17h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Musical Furiante » représentée par son président Monsieur Thibault GUILLON, dont le siège est situé, chez Monsieur Jean Claude Belfiore, 27 rue Vergniaud, 75013 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 273 € T.T.C. (deux cent soixante-treize euros), afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz, le 15 février 2026 de 10h00 à 17h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN